

au sommaire

- L'environnement et l'artisanat sur la toile
- Veille technique et réglementaire
- Des guides d'information sur les problématiques eau et énergie dans l'artisanat
- Stations d'épuration des collectivités locales : une démarche originale pour la rédaction des autorisations de rejets.
- La mise en place de la redevance spéciale : un enjeu pour les collectivités et les chambres de métiers
- Le développement durable et l'artisanat
- Agenda

Centre National d'Innovation
pour le **Développement durable**
et l'**Environnement** dans
les **Petites entreprises**

le bulletin d'information CNIDEP

2 mai 2006

information

zoom sur...

L'environnement et l'artisanat sur la toile

► Pour ceux qui nous connaissent de longue date, la présence du CNIDEP sur Internet n'est pas une nouveauté puisqu'elle remonte à 2001 ! Mais la nouveauté est que, depuis novembre 2005, notre site s'est offert une belle cure de jouvence ! Entièrement repensé et redéveloppé par une société informatique, nous avons le plaisir de vous offrir un site beaucoup plus ludique et encore plus riche en informations pratiques. Pour que chacun s'y retrouve, le site est articulé autour de 4 espaces dédiés à nos publics : les artisans, les chambres de métiers et de l'artisanat et les organisations professionnelles, les collectivités et les organismes institutionnels.

Apporter des réponses précises aux questions des artisans en matière d'environnement, fournir des outils et des méthodes aux organismes institutionnels de l'environnement ou de l'artisanat, tels sont les enjeux de ce nouveau site.

Autre nouveauté, notre site est conforme au standard WAI ce qui signifie qu'il est accessible aux personnes souffrant d'un handicap visuel ou moteur. Il faut savoir que cette accessibilité est une exigence à laquelle les organismes dépendant du service public devront répondre d'ici 2008.

Pour tout connaître sur notre actualité, nos travaux et les outils que nous pouvons mettre à votre disposition mais également pour prendre rapidement contact avec nous, une seule adresse désormais : www.cnidep.com



Le CNIDEP, pôle d'innovation technologique de l'artisanat, est le centre de ressources national sur les questions d'environnement et de petites entreprises. Par ce bulletin il souhaite vous apporter des informations pratiques afin de mieux appréhender cette thématique particulière.



Pour toute suggestion ou remarque concernant notre site, contactez Claire-Marie SPITALS.



Veille technique et réglementaire

Entre les documents que nous recevons et les newsletters qui inondent nos boîtes aux lettres électroniques, l'information est partout accessible. Mais avoir le temps de faire de la veille reste souvent un vœu pieux pour chacun d'entre nous ! C'est pourquoi le CNIDEP tente de vous faciliter les choses en réalisant chaque année des notes de veille sur des sujets sensibles pour l'artisanat. Nous analysons pour vous la réglementation et les nouvelles technologies de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie applicables aux très petites entreprises. Ces notes de veille sont accessibles sur notre site internet et actualisées chaque année lorsque la thématique évolue. Une mise à jour vient d'être réalisée. Vous pourrez donc retrouver sur notre site 20 notes dont 7 de veille réglementaire et 13 de veille technique. Sur ces 20 notes, 7 sont anciennes mais toujours d'actualité, 6 ont été créées l'année dernière et mises à jour cette année et 7 sont nouvelles. Voici un échantillon des sujets abordés : les nouvelles exigences réglementaires " Bâtiment-Energie " pour de nouveaux marchés, le lavage-décapage à sec d'engins de chantier, la production innovante d'énergie en site isolé ou encore les nouveaux isolants thermiques.

Retrouvez ces notes sur www.cnidep.com dans la rubrique " Services du CNIDEP " accessible depuis les espaces collectivités, chambres de métiers et de l'artisanat et institutionnels.

Des guides d'information sur les problématiques eau et énergie dans l'artisanat

Ces guides sont le fruit des travaux menés lors de deux importantes études réalisées par le CNIDEP dans le domaine de la protection des ressources en eau et de la maîtrise de l'énergie. Outils d'information destinés aux artisans, ces guides sont également une source de données techniques et pratiques pour les agents en charge de l'environnement dans les organismes publics et consulaires. Que ce soit pour la protection des ressources en eau ou la maîtrise de l'énergie, le dessein de ces guides est de présenter des techniques et des solutions adaptables au contexte particulier des petites entreprises. Les guides eau apportent des solutions techniques de prétraitement des effluents avant leur rejet dans les réseaux d'assainissement ou le milieu naturel. Les guides énergie, quant à eux, présentent des recommandations pour effectuer les bons choix énergétiques, économiser l'énergie, limiter les dépenses liées à ces postes et enfin réduire la pollution atmosphérique. Ces guides sont déclinés par activité. Les guides eau et énergie ont en commun les activités suivantes : les métiers de bouche, de l'automobile, des arts graphiques et du traitement des métaux. A cela s'ajoute un guide eau pour les peintres en bâtiment et deux guides énergie pour les métiers du bois et l'activité de nettoyage à sec. Deux nouveaux guides énergie sont en préparation : fleuriste et coiffure.

Pour connaître les modalités d'obtention de ces guides, contactez-nous.



Stations d'épuration des collectivités locales : une démarche originale pour la rédaction des autorisations de rejets.

La grande majorité des rejets des petites et moyennes entreprises rejoignent les réseaux d'assainissement des collectivités. Certains effluents ne sont pas compatibles avec le dispositif d'épuration en aval et engendrent des pollutions diffuses et dispersées des milieux aquatiques et une contamination des boues issues de l'épuration. C'est pourquoi, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse engage depuis quelques années un partenariat avec les collectivités locales chargées de la police des réseaux. Elles ont la charge d'établir des autorisations de rejets avec toutes les entreprises raccordées au réseau d'assainissement ce qui est normalement prévu par la loi (article L 13-3110 du Code de la Santé Publique) mais rarement mis en application.



C'est là qu'intervient le CNIDEP dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence, car la collectivité rédige souvent seule ses autorisations de rejets et les impose aux entreprises de son secteur. Or,

les autorisations types qui sont utilisées dans ces cas sont la plupart du temps adaptées au contexte des entreprises industrielles et non à celui des Très Petites Entreprises (TPE) ! Elles imposent notamment aux entreprises des analyses d'eau régulières pour contrôler ce qu'elles rejettent, ce qui représente un coût financier important pour des TPE. Une démarche concertée a été initiée dans deux collectivités de Meurthe-et-Moselle où en accord avec les élus et techniciens de la collectivité et l'Agence de l'eau, le CNIDEP a participé activement à la rédaction des autorisations de rejets afin de veiller à leurs adaptations au contexte des TPE. Fort de cette expérience, le CNIDEP est disposé à accompagner d'autres collectivités locales françaises pour réduire la pollution diffuse d'origine artisanale dans une approche adaptée aux TPE.

Pour en savoir plus sur ce sujet, contactez Philippe MUCCHIELLI.



Le développement durable et l'artisanat

Loin d'être un effet de mode, le concept de développement durable est une réelle opportunité pour l'artisanat. C'est ce que démontrent les conclusions d'une enquête nationale, initiée par le CNIDEP et l'APCM. Réalisée courant 2005 par vingt agents de Chambres de Métiers et de l'Artisanat répartis dans onze départements, cette enquête offre une première photographie de la situation de l'artisanat français en matière de développement durable.

Outre 226 artisans choisis parmi sept activités, 169 organismes représentant les "parties intéressées" ont été interrogés. Cette enquête met à mal les idées reçues : contrairement à ce que l'on aurait pu croire, ce n'est pas le volet environnement du développement des entreprises artisanales qui nécessite le plus d'effort. Les trois volets, économique, social et environnemental méritent autant d'attention les uns que les autres, même le volet économique dont on aurait pu imaginer, a priori, qu'il serait le mieux maîtrisé. Elle révèle également que le développement durable est perçu comme un concept mobilisateur. Tout en permettant à l'entreprise d'améliorer et de garantir son développement, il contribuerait au développement du territoire sur lequel est implantée l'entreprise favorisant indirectement sa propre pérennité. Ce qui ne laisse pas insensible les parties intéressées. Par ailleurs, le développement durable pourrait être le fil conducteur d'une nouvelle offre de services proposée par le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Pour obtenir le rapport complet de cette enquête, contactez Bernard LO CASCIO

La mise en place de la redevance spéciale : un enjeu pour les collectivités et les chambres de métiers

Depuis 1993, les collectivités ont l'obligation de mettre en place la redevance spéciale pour les entreprises de leur territoire soumises à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Petit rappel : la TEOM est calculée en fonction de la surface des locaux de l'entreprise alors que la redevance spéciale se calcule sur la base de la prestation de collecte des déchets offerte par la collectivité aux entreprises. Si la TEOM est souvent vécue comme une injustice par les entreprises, la mise en place de la redevance spéciale représente un casse-tête pour les collectivités. C'est pourquoi, peu d'entre elles se sont attelées à cette tâche. Or, aujourd'hui, face à l'augmentation de la quantité de déchets produits et de leurs coûts d'élimination, l'instauration de la redevance spéciale apparaît pour les collectivités comme une solution à leurs soucis budgétaires. Mais comment s'y prendre ?

Comment évaluer les gisements de déchets des entreprises ? Quelles entreprises doivent être redevables ? Faut-il exonérer les entreprises de la TEOM lorsque la redevance spéciale est mise en place ? Loin d'être uniquement une préoccupation des collectivités, ces questions concernent de très près les entreprises artisanales. Conscient des difficultés de chacun et déjà confronté à cette problématique, le CNIDEP a acquis une certaine expérience et se tient à votre disposition pour vous apporter son expertise dans ce domaine.



Pour vous adjoindre les services du CNIDEP sur ce dossier, contactez Philippe MUCCHIELLI.

Lancement d'une enquête nationale sur les gisements de déchets des entreprises artisanales

Comme le souligne l'article ci-dessus, la quantification des déchets produits par une entreprise artisanale est une donnée très importante. Hormis son intérêt pour la mise en place de systèmes de collecte, la connaissance des gisements de déchets d'origine artisanale est également importante pour l'évaluation des opérations collectives, pour les plans départementaux de gestion des déchets et les PREDIS mais également dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE, directive cadre sur l'eau. Or, les ratios concernant ces gisements ont près de 10 ans et n'ont pas été calculés pour être exploités sur des territoires relativement petits comme les communautés de communes. Il devenait donc nécessaire de combler ces lacunes. Ainsi le CNIDEP a-t-il proposé de coordonner une enquête nationale sur ce sujet. Avec le soutien de 10 Chambres de Métiers et de l'Artisanat qui réaliseront en tout 1150 visites d'entreprises d'ici fin 2006, l'objectif du CNIDEP est d'obtenir des ratios de production de déchets par nature de déchet, par métier et par salarié. Ces données seront disponibles début 2007.

Pour plus de renseignements sur cette enquête nationale, contactez Cédric MICHEL.



Salon des Maires et des Collectivités Locales de Paris en novembre 2005

Le CNIDEP s'expose

Après notre présence au Salon des Maires et des Collectivités Locales de Paris en novembre 2005, le CNIDEP prendra ses quartiers d'été à Agen à l'occasion des 9^{ème} Assises nationales des déchets ménagers et assimilés. Bloquez dans vos agendas les 28 et 29 juin 2006 et venez nous retrouver sur notre stand ! A noter également : le CNIDEP fera deux interventions au sein du pôle métiers, nouvel espace de ces assises entièrement dédié à la formation des agents publics.

9^{ème} Assises nationales des déchets ménagers et assimilés, Parc des expositions d'Agen, 27, 28 et 29 juin 2006.
Contact : Claire-Marie SPITALS

Journées Techniques

Vous travaillez au sein d'une collectivité et souhaitez mieux appréhender vos rapports avec les artisans en matière d'environnement, les journées techniques du CNIDEP sont pour vous :

- ▶ " Artisans/Commerçants : quels enjeux environnementaux pour les collectivités ? ", 10 octobre 2006, Paris.
- ▶ " Les déchets des entreprises : une préoccupation des collectivités ", 11 octobre 2006, Paris.

Pour connaître le programme complet et les modalités d'inscription, retrouvez toutes nos journées techniques sur notre site internet rubrique " Services du CNIDEP " ou contactez Claire-Marie SPITALS.

Construction HQE : le CNIDEP montre l'exemple



Défendre la haute qualité environnementale dans le bâtiment est une bonne chose, s'y conformer soi-même est encore mieux ! C'est ainsi qu'en envisageant de faire construire des locaux pour le CNIDEP, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle s'est engagée dans une démarche HQE avec le soutien de la Région Lorraine, du Conseil Général de Meurthe et Moselle et de la Communauté Urbaine du Grand Nancy. La construction de ces locaux est prévue pour répondre à trois objectifs :



→ Être une opération exemplaire en termes de démarche HQE,
→ Être conçue de façon didactique pour les artisans mais également pour le grand public
→ Avoir, si possible, un caractère reproductible.
L'ambition est de construire des locaux de type " maison passive " c'est-à-dire dont le bilan thermique sera de 0 kWh/m²/an. Pour y parvenir, un ensemble de caractéristiques seront mises en œuvre telles que : la compacité du bâtiment pour

réduire les surfaces d'échange avec l'extérieur, l'orientation du bâtiment pour bénéficier des apports solaires passifs, un système de chauffage basé sur un ensemble de techniques utilisant des énergies renouvelables : puits canadien, panneaux solaires thermiques, géothermie de profondeur avec pompe à chaleur, ventilation double flux.

En attendant de pouvoir venir visiter nos locaux, si vous souhaitez en savoir plus, contactez Bernard LO CASCIO.

Les services

du CNIDEP



▶ Le service RELAIS :

Par le biais d'une convention, le CNIDEP met gratuitement à votre disposition un ensemble d'outils (fiches d'information pour les artisans, kits de formation) et en contrepartie vous vous engagez à rendre compte de leur utilisation et à faire connaître le CNIDEP auprès des artisans.

Contact : Claire-Marie SPITALS

▶ Le service d'assistance aux collectivités :

Partant du constat que la problématique artisanale est souvent mal connue par les collectivités, le CNIDEP propose de mettre un de ses agents à disposition pendant trois jours pour définir avec la collectivité concernée des enjeux stratégiques en matière d'environnement et de maîtrise de l'énergie.

Contact : Philippe MUCCHIELLI

Le CNIDEP s'agrandit



Depuis novembre 2005, le CNIDEP compte une personne supplémentaire : Cédric MICHEL, chargé de mission, est venu nous épauler. Il prend en charge dans un premier temps deux études : l'une sur les gisements de déchets des artisans, l'autre sur les signalétiques "environnement" dans l'artisanat.

© Le Bulletin d'information CNIDEP

Centre National d'Innovation pour le Développement durable et l'Environnement dans les Petites entreprises

Directrice de publication : Danielle Nicolas
Rédacteur en chef : Bernard Lo Cascio
Rédaction : Claire-Marie Spitals

Conception/réalisation : TOUCAN-TOUCAN
Réédition et mise à jour : Manufacture Communication
Crédits photos : CNIDEP, Agence de l'Eau Rhin Meuse

Impression : Imprimerie Moderne - imprimé sur papier recyclé -
Dépôt légal : 12/2004 - ISSN 1771-8473



→ CNIDEP - 4, rue de vologne - 54524 Laxou cedex
tel. : 03 83 95 60 88 - Fax : 03 83 95 60 30
Courriel : cnidep@cnidep.com
Site internet : www.cnidep.com

